

L'impact néfaste des coupes budgétaires

VILLE DE GENÈVE.

Le projet de budget 2014 tel qu'il est présenté aura des conséquences particulièrement funestes pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

MARC BIELER*

L'économie sociale et solidaire (ESS) à Genève, c'est 1340 organisations et entreprises qui fournissent près de 30.000 emplois locaux, soit plus de 10 % de l'emploi à Genève.

Ces acteurs sont des organisations et entreprises privées et autonomes qui ne se limitent pas à une économie de la réinsertion. L'ESS est active dans tous les secteurs économiques et place les valeurs humaines et environnementales au cœur de son action. Ses entreprises se montrent particulièrement innovantes dans nombre de domaines économiques tels que l'habitat coopératif, l'agriculture de proximité ou la finance éthique.

La proposition du budget 2014 de la Ville de Genève aura un impact direct sur les 270 organisations et entreprises genevoises regroupées au sein d'APRÈS-GE.

Les coupes budgétaires entraîneront la suppression de l'Agenda 21, des mandats externes de la Ville et des indemnités financières allouées pour des services à la collectivité.

Les organisations d'APRÈS-GE qui collaborent activement avec l'Agenda 21, fournissent des prestations à la Ville et qui sont soutenues par la Ville pour leur utilité sociale et environnementale seront donc menacées.

Les municipalités préfèrent couper le budget 2014 qui est pourtant dans les chiffres noirs. Ces réductions budgétaires mettront en péril les 10 % emplois durables des entreprises et organisations de l'ESS. Ces coupes auront donc à terme un impact néfaste sur l'ensemble de l'économie genevoise et surtout l'économie indigène à forte valeur sociale et environnementale ajoutée. Les genevois peuvent donc s'attendre à la disparition de nombreuses prestations sociales et la suppression de mesures de protection de l'environnement, hypothéquant ainsi la qualité de vie au sein de notre Ville.

Les coupes budgétaires entraveront le développement de l'ESS à Genève, une économie innovante de proximité qui met l'humain et son environnement au cœur de la production et des échanges commerciaux. La réduction budgétaire s'attaque au marché de l'insertion, tant sociale que par l'emploi, au lieu de s'adresser aux causes économiques responsables de situations humaines et sociales dégradées. Si la proposition de budget est votée, il s'agirait donc bien d'une régression de la politique économique et sociale de la Ville de Genève.

* *Chambre de l'économie sociale et solidaire – APRÈS-GE*

L'US Program vu comme un piège

Les banques qui n'ont pas conspiré doivent fermement rejeter la proposition des Etats-Unis. C'est la seule solution dont l'effet sera positif.

DOUGLAS HORNUNG*

Les banques suisses doivent décider d'ici au 31 décembre si elles entendent participer au «US Program» dans la catégorie 2 qui implique de s'auto-dénoncer au Department of Justice américain pour avoir «violé le droit américain». Le «Program» est volontaire. Elles n'ont donc aucune obligation à y souscrire. Mais elles sont soumises à d'intenses pressions de l'ASB, de la Finma et de leurs révélateurs qui les poussent à choisir la «sécurité» que ce «US Program» offrirait, quitte à «négocier fermement avec les autorités américaines» en un deuxième temps. Problème: le «US Program» n'offre aucune réelle sécurité et, en y souscrivant, les banques n'auront plus qu'à négocier entre la peste et le choléra: elles seront pieds et poings liés au bon vouloir américain car elles auront admis avoir «violé le droit américain» et il n'y aura plus rien à négocier. Elles se feront simplement dépecées.

Les USA ont dans leur collimateur 14 banques qui ont eu pour politique de faire du démarchage de clients US aux Etats-Unis ou d'avoir accueilli à bras ouverts des clients US qui quittaient l'UBS ou d'autres banques suisses à partir de 2008. Trois de ces banques ont d'ores et déjà jeté l'éponge. Grâce aux leaver lists (complaisamment autorisées par le Conseil fédéral) et aux quelque 38.000 US Persons qui ont rejoint le programme US d'amnistie (OVDP), les Etats-Unis ont en réserve une dizaine d'autres banques suisses qui, elles aussi – comme les 14 officiellement sous enquêtes US – ont mis en place un système, une

organisation, des directives – bref une politique active, voulue et concertée – de rechercher ou d'augmenter une clientèle US non déclarée. Les accusations pénales de «conspiration» sont prêtes à être lancées par les Etats-Unis contre ces banques dès le début janvier 2014. L'existence même de cette dizaine de banques com-



LA PARTICIPATION AU PROGRAMME SE RÉVÉLERA TRÈS RAPIDEMENT INSUPPORTABLE FINANCIÈREMENT. MENAÇANT LA SURVIE DES BANQUES.

plémentaires serait ainsi mise en péril et ces quelques banques ont un intérêt évident à se déclarer en catégorie 2 de «l'US Program», pour éviter une poursuite et des accusations pénales américaines et de tenter de survivre, au moins temporairement.

Il n'en reste pas moins que la majorité des banques suisses n'a jamais eu ce genre de politique et n'a jamais «conspiré». Leur clientèle US n'a jamais représenté qu'une part négligeable de leurs clients. Pour elles, de facto, le nombre de clients US n'a pas augmenté significativement depuis 2008. Au contraire, il a rapidement diminué et il n'y a aujourd'hui plus aucun client américain non déclaré dans les banques suisses. En bref, ces banques n'ont pas fauté au point de devoir sérieusement redouter une mise en accusation américaine pour «conspiration».

Ainsi, la majorité des 300 banques suisses n'a aucun intérêt à participer à cet attrape-nigaud «volontaires», concocté par nos amis

américains qui les feraient passer à la caisse non pas pour «conspiration» mais simplement pour «avoir violé le droit américain» auquel les banques suisses ne sont pas soumises.

Pour toutes ces banques qui n'ont pas «conspiré», la catégorie 2 de «l'US Program» (la seule disponible en réalité) ne présente que des

désavantages: [a] les amendes colossales à payer «up front» seront bien plus importantes qu'initialement envisagées car elles devront être fixées sur la base de tous les montants de tous les clients US, y compris les déclarés. Ce n'est qu'en un deuxième temps qu'elles pourraient être réduites (may be reduced) proportionnellement aux dépôts US déclarés; [b] la participation au «Program» et le paiement de ces énormes amendes n'auront pour conséquence que d'éviter des poursuites pénales contre la banque. Les Etats-Unis se réservent la possibilité de poursuivre pénalement les dirigeants, les gestionnaires, voire même de simples employés; [c] il y aura encore d'autres amendes colossales à payer, en plus, notamment à l'IRS pour violation de l'accord QI (utilisation d'un formulaire W8BEN au lieu du W9, paiement de l'impôt anticipé éludé, par exemple) voire à la SEC (possible violation pour «cross-border financial services to US investors» par exemple); [d] la procédure

sera très longue (plus d'une année) et très coûteuse pour la banque. Il ne suffira pas simplement de s'auto-dénoncer pour «violation du droit américain» mais il s'agira de traduire en anglais – à charge de la banque – des milliers de données et documents, jusqu'au plus petit e-mail d'une secrétaire qui traiterait, même vaguement, d'un client US; et de noircir tous les noms de clients qui y apparaîtraient (les clients seront dénoncés en un deuxième temps, via des demandes groupées d'entraide internationale). Il faudra donc alourdir les charges de la banque par des frais de traduction et par l'engagement de personnel supplémentaire chargé de trier, ordonner, scanner, préparer toutes ces données à communiquer et enfin [e] de faire des provisions suffisantes dans les comptes pour tous ces frais additionnels monumentaux et pour toutes les amendes, y compris les amendes qui pourraient être prononcées par l'IRS ou la SEC, car la banque aura admis une fois pour toutes avoir «violé le droit américain». Dans ces conditions, la participation au «US Program» de la majorité des banques se révélera rapidement comme insupportable financièrement et la survie même de l'établissement sera compromise dès qu'il aura choisi la «sécurité» illusoire de «l'US Program». Mais il sera alors trop tard pour s'en rendre compte. Ces banques ne pourront plus suivre et n'auront d'autres alternatives que de se faire racheter à un prix dérisoire; par l'une ou l'autre des 14 banques déjà dans le viseur américain, soit celles-là mêmes qui ont le plus fauté et qui sont trop gran-

des pour tomber («too big to fall») et qui se rembourseront ainsi tranquillement des amendes qu'elles auront à payer aux USA, tout en ayant fait disparaître des concurrents dont elles auront repris la clientèle déclarée...

L'intérêt majeur – voire vital – de la majorité des banques est donc de ne pas participer à ce «US Program» volontaire. Cela entraînera certes l'ire du grand frère yankee qui, dès le début janvier 2014, annoncera de nouvelles poursuites pénales contre les unes ou les autres de la dizaine de banques qu'elle garde en réserve dans ses tiroirs et qui ont eu pour politique de démarcher une clientèle US non déclarée ou d'accepter de les accueillir à bras ouverts à partir d'août 2008. Mais on a déjà vu avec la disparition de la banque Wegelin, de Neue Privat Bank ou de Neue Zuercher Bank que la place financière suisse n'en a pas souffert et qu'il n'y a eu que des effets psychologiques, exacerbés par des dirigeants (Conseil fédéral, Finma, ASB) déboussolés qui réagissent à chaud et sous pression plutôt que de se débarrasser de quelques moutons noirs et d'avoir une vraie stratégie de défense de la place financière dans son ensemble.

Ce n'est que par le rejet ferme et déterminé de «l'US Program», par les banques qui n'ont en rien «conspiré», que la place financière se débarrassera de ses renégats aventureux et inconscients, renforcera sa cohésion, sauvera les places de travail et pourra résister aux prochaines attaques européennes. (*Lire aussi page 8*)

* *Avocat*

Le Gro-Ko-deal sans mordant

ALLEMAGNE. *L'accord de grande coalition ne restera pas dans les annales comme document clé pour la sortie de crise de la zone euro.*

ANDREAS HÖFERT*

Il aura fallu attendre 31 jours avant que des négociations ne débutent entre les deux grands partis allemands, la CDU/CSU conservatrice de la chancelière Angela Merkel et le Parti social-démocrate de centre-gauche (SPD), et 35 jours de plus (avec un marathon final de 17 heures) pour aboutir à un résultat. La «GroKo» – diminutif de Große Koalition, grande coalition en allemand – qui devrait gouverner le pays ces quatre prochaines années a enfin vu le jour le 27 novembre.

Il reste toutefois un dernier obstacle: le vote des militants du SPD le 14 décembre, qui doit entériner la participation du parti à la GroKo avant la formation d'un nouveau Gouvernement. Bien que cela ne soit pas notre scénario principal, un hypothétique veto des militants à la GroKo relancerait les spéculations sur d'au-

tres issues possibles pour les tractations gouvernementales: une coalition entre la CDU/CSU et les Verts, une coalition entre SPD, Verts et les anciens communistes, un gouvernement CDU/CSU minoritaire, voire de nouvelles élections législatives. Néanmoins, pour la CDU/CSU et surtout pour le SPD, la position la plus rationnelle et donc, d'après nous, la plus probable, consiste à se contenter de l'accord actuel.

A première vue, cet accord, intitulé «Façonner l'avenir de l'Allemagne» semble impressionnant: long de 185 pages, il a donné du fil à retordre aux politologues, surtout pour ce qui était d'en identifier les points centraux, sur l'économie en général et la crise de l'euro en particulier. En ce qui concerne l'économie, il faut relever surtout l'introduction d'un salaire minimum et les orientations budgétaires de ces prochaines années. Selon l'accord, l'introduction du salaire minimum se fera sur une période de deux ans (de 2015 à 2017). Ce salaire s'élèvera à 8,50 euros de l'heure. Il restera ainsi inférieur à celui en vigueur en France (9,50 euros), en Belgique (9,11), aux Pays-Bas (9,03) et même en Irlande (8,65). Par conséquent, il ne devrait pas

amoindrir la compétitivité de l'Allemagne face à ses voisins (n'en déplaise à certains responsables politiques européens).

En outre, les salaires ne sont qu'un aspect de la compétitivité: une étude récente situe le coût moyen du travail en Allemagne à 31 euros de l'heure, contre 15,60 euros en Grèce et 11,70 euros au Portugal. Pourtant, ces deux pays sont considérés comme moins compétitifs que l'Allemagne. Par ailleurs, le salaire minimum contenu dans l'accord de GroKo se situe nettement en-dessous des salaires minimaux prévus dans les accords de branche signés entre les organisations patronales et les syndicats. Ainsi, le salaire minimum dans le bâtiment est de 10,25 euros de l'heure (pour les travailleurs non qualifiés de l'ex-Allemagne de l'Est). Certes, les travailleurs à très bas revenus pourront voir leurs revenus augmenter mais je doute que cela ait un réel impact sur la consommation et la demande intérieure. La partie de l'accord de coalition relative à la politique budgétaire est, quant à elle, très déséquilibrée. Elle est précise sur le volet des dépenses – les nouveaux programmes et initiatives totalisent environ 25 milliards d'euros – mais

demeure vague quant à leur financement. On peut résumer ce volet par l'habituel vœu pieux des politiques: «dépenser davantage sans augmenter les impôts, tout en réduisant la dette», ce qui n'est possible que si la croissance est au rendez-vous. Evidemment, personne ne conteste à l'Allemagne son rang de moteur de la croissance en Europe. Reste à savoir si elle peut le rester dans les années à venir. Pour ce qui est de l'Europe et de la crise de l'euro, l'accord de GroKo reflète la doctrine Merkel: les pays en crise doivent remettre de l'ordre dans leurs finances publiques en réduisant leur train de vie. Ils ne pourront espérer de l'aide (sous forme de crédits) que s'ils respectent leurs programmes d'ajustement. Pour l'instant, chaque pays demeure responsable de ses propres banques: toute mutualisation de l'endettement entre pays de la zone euro et tout allègement de la dette demeurent des sujets tabous. En définitive, l'accord de grande coalition est bien moins ambitieux qu'on ne l'aurait souhaité et ne restera pas dans les annales comme un document clé de la résolution de la crise de l'euro.

* *Chef économiste, UBS Wealth Management*

OMC: l'accord de Bali intéressant pour la Suisse

Quelques mesures ont tout de même été adoptées lors de la 9^e conférence ministérielle de l'OMC ce week-end. L'accord sur les facilitations du commerce en constitue le volet le plus important aux yeux de l'économie suisse. L'objectif de l'accord de l'OMC est de réduire les frais administratifs inhérents au commerce international. La simplification des formalités douanières dans le commerce de marchandises transfrontières en fait partie, sachant que les pays les plus pauvres reçoivent en contrepartie du soutien. L'accord renferme également des dispositions dans les domaines de la transparence, de la publication de dispositions en matière de commerce, de la liberté de transit et des droits de douane. Il contient en outre des mesures visant à renforcer la collaboration des autorités douanières et à améliorer l'application des prescriptions douanières. À moyen terme, la baisse prévisible des frais administratifs bénéficiera à la nation exportatrice qu'est la Suisse. Des formalités douanières plus transparentes, plus simples et plus rapides jouent un grand rôle, surtout pour les PME axées sur l'exportation. D'autres accords décisifs pour les pays en développement les plus pauvres et les pays exportateurs de produits agricoles ont également été conclus à Bali. – (*Economiesuisse*)